



(N. N° 2973. — Adj.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE

29 fév. 1873

ACTE DE MARIAGE

P. 73

Rétabli en vertu de la Loi du 12 février 1872, par la section de la Commission
dans sa séance du _____

Grenelle — ARRONDISSEMENT DE PARIS — ANNÉE 1873

Choquet
Bouchitte

L'an mil huit cent cinquante-trois, le
vingt-neuf Octobre, à la Mairie de
Grenelle (Seine)

acte de mariage de: François Choquet,
journalier, demeurant Rue de la
Vierge N° 8, fils de François Choquet,
et de Adélaïde Petit, son épouse,
sous deux Décides,

Et de: Marie Alexandrine
Isidore Bouchitté, Couturière,
demeurant Rue de la Vierge N° 8, fille
de Alexandre François Bouchitté,
et de Marie Cougès, son épouse,
Le Membre de la Commission;

Houlloch